EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27
PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 091 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – GRILLE TARIFAIRE USAGERS – SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat
Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la délibération 2009-071 du 07 juillet 2009 approuvant la modification de la grille tarifaire des scolaires modifiée par les délibérations 2009-122

Monsieur le Président donne lecture de la nouvelle grille tarifaire proposée pour l'accueil des écoles à l'Espace Aqua'Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la grille tarifaire, pour l'accueil des écoles à l'Espace Aqua'Noblat, suivante :

Scolaires	Tarifs CCN	Tarifs HCCN	Validité
10 séances de natation scolaire **sans** enseignement pour 25 élèves	Gratuit	750,00 €	
10 séances de natation scolaire **avec** enseignement pour 25 élèves	Gratuit	1 000,00 €	
Carte pour enseignant 10 passages	Gratuit	Gratuit	3 mois

- ✓ Ecole/Classe dont l'effectif est compris jusqu'à 15 enfants inclus :
  - 3 € par enfant et par séance sans enseignement
  - 4 € par enfant et par séance avec enseignement
- ✓ Ecole/Classe dont l'effectif est compris entre 30 et 40 enfants inclus :
  - 3 € par enfant, à partir du 26ème et jusqu'au 40ème, par séance sans enseignement
  - 4 € par enfant, à partir du 26ème et jusqu'au 40ème, par séance avec enseignement

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de cette dernière.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2009 - 122

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le : 9/12/2010

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE-GRILLE TARIFAIRE USAGERS-SCOLAIRE
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'accusé de réception :	09/12/2010
Numéro de l'acte :	2010-091 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-091-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes